

# Compte Rendu du Conseil Municipal

## Vendredi 28 mars 2014

### Présents :

Monsieur Pierre FESQUET,

Mesdames Nathalie CAUSSE, Chantal CORTOT, Isabelle DEVRESSE, Sylvette FOUBERT et Sylvie JULLIAN-CHAMBOULEYRON

Messieurs : François FAURE, Philippe GODE, Jean-Pierre PASCAL et Jean-Luc VEDRINES.

Excusé : Etienne DIVOUX qui a donné procuration à François FAURE.

Secrétaire de séance : Jean-Luc VEDRINES

14 personnes assistent à ce premier conseil municipal de la nouvelle mandature.

Au préalable, chaque élu de la nouvelle municipalité se présente au public présent.

### **1-ELECTION DU MAIRE :**

Jean-Pierre PASCAL, en tant qu'aîné, est désigné Président de séance,

Il est fait appel des élus présents et représenté soit 11 membres.

Après constat que le quorum est atteint, le règlement est rappelé.

Désignation du bureau :

- Secrétaire du bureau : Isabelle DEVRESSE,
- Assesseurs : Chantal CORTOT et Nathalie CAUSSE.

Pierre FESQUET est candidat.

VOTANTS : 11 Pierre FESQUET : 10 Voix 1 Bulletin Blanc

**Pierre FESQUET est réélu Maire de MOISSAC VALLEE FRANCAISE.**

### **2-ELECTION DU 1<sup>er</sup> ADJOINT:**

François FAURE est candidat.

VOTANTS : 11 François FAURE: 10 Voix 1 Bulletin Blanc

**François FAURE est élu 1<sup>er</sup> Adjoint de MOISSAC VALLEE FRANCAISE.**

**Compétences : Voirie, Bâtiments et Remplacement du Maire en cas d'absence.**

### **3-ELECTION DU 2<sup>er</sup> ADJOINT:**

Philippe GODE est candidat.

VOTANTS : 11 Philippe GODE: 10 Voix 1 Bulletin Blanc

**Philippe GODE est élu 2<sup>ème</sup> Adjoint de MOISSAC VALLEE FRANCAISE.**

**Compétences : Eau, Assainissement et Communication et information.**

### **4-ELECTION DU 3<sup>ème</sup> ADJOINT:**

Sylvie JULLIAN- CHAMBOULEYRON est candidate.

VOTANTS : 11 Sylvie JULLIAN- CHAMBOULEYRON : 9 Voix Etienne DIVOUX : 1 Voix  
1 Bulletin Blanc.

**Sylvie JULLIAN- CHAMBOULEYRON est élue 3<sup>ème</sup> Adjointe de MOISSAC VALLEE FRANCAISE.**

**Compétences : Tourisme, lien Social et Culture.**

L'ELECTION DU MAIRE ET DES 3 ADJOINTS EST TERMINEE A 21h05.

Mr Le Maire met en avant la représentation de la Vallée (Le Maire et le 1<sup>er</sup> Adjoint) et de ST ROMAN DE TOUSQUE (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Adjointes) .

#### **5-ELECTION DES DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA CEVENNES DES HAUTS GARDONS:**

Par déduction et par ordre du tableau ci-dessus, sont nommés : Le Maire, Pierre FESQUET, le 1<sup>er</sup> Adjoint, François FAURE et le 2<sup>ème</sup> Adjoint, Philippe GODE.

#### **DELIBERATION -VOTE DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS:**

Les indemnités mensuelles maximum pour notre Commune sont de 17% de l'indice 1015 pour le Maire soit actuellement 646.25€ brut mensuel et de 6.6% pour les trois Adjointes soit 250.90€ brut . En 2008, pour ces derniers, l'indemnité était de 3.3% de l'indice 1015 soit 125.45€ brut .

En 2008, il avait été voté une indemnité de 1.4 de l'indice 1015 soit 53.22€ brut mensuel au conseiller municipal qui avait pris en charge la mise en place du suivi des interventions des Employés Intercommunautaires sur MOISSAC. Cette action étant terminée, Pierre FESQUET propose de transférer cette indemnité sur le 1<sup>er</sup> Adjoint par rapport à la fonction qui sera étendue.

Mr le Maire propose de reconduire les indemnités votées lors du précédent conseil avec la modification pour le premier adjoint .

- Mr le Maire : 17% de l'indice 1015 soit 646.25€ brut mensuel,
- 1<sup>er</sup> Adjoint : 4.95% de l'indice 1015 soit 188.17€ brut mensuel .
- 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> adjointes : 3.3% de l'indice 1015 soit 125.45€ brut mensuel

**Votée à l'unanimité : POUR 11 – CONTRE : 0 –ABSTENTION : 0**

#### **7-FONCTIONNEMENT DU CONSEIL: Commissions :**

Mr le Maire propose de reconduire les commissions municipales suivantes :

- Culture,
- Finance
- Travaux,
- Information,

Chaque Conseiller devra faire part de ses préférences pour affectation, au prochain Conseil, dans une ou plusieurs commissions.

#### **8-DELEGUES AU SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT :**

Concerne la représentation pour le Collège de ST ETIENNE VALLE FRANCAISE.

Titulaire : Sylvette FOUBERT,

Suppléante : Sylvie JULLIAN-CHAMBOULEYRON.

#### **9-CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S) :**

Rappel de la composition du bureau : Mr le Maire + 4 autres représentants du Conseil Municipal + 4 représentants de la population de la Commune.

#### **10- DIVERS :**

Jean-Luc VEDRINES souhaite la mise en place d'une nouvelle structure « Commission des Jeunes » pour être une force de proposition et une force de renouvellement pour l'avenir.

### **11-CONCLUSION DU MAIRE :**

« Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le 23 mars dernier, une majorité de citoyens de la commune nous ont accordé leur suffrage. Les sept conseillers sortants qui se représentaient ont été confortés dans leur fonction par ce vote. Les quatre candidates qui ont bien voulu nous rejoindre ont bénéficié de cette dynamique et sont aujourd'hui conseillères municipales.

Aujourd'hui, nous avons procédé à l'élection du Maire, des Adjointes et des Conseillers Communautaires.

A partir de maintenant, nous nous engageons à œuvrer pour une bonne gestion de la collectivité et à en faire profiter tous ses habitants.

Pour que ce vœu se réalise, nous saurons, être attentifs à la réalité sociale, économique et culturelle qui nous entoure.

Il n'est pas à l'ordre du jour de présenter et détailler les décisions que nous aurons à prendre dans le mois qui arrive. Le principe veut que les nouvelles conseillères et conseillers aient à se prononcer et donnent leurs avis sur ces décisions et votent les budgets en toute connaissance de cause. Toutes les compétences des conseillères et conseillers seront utiles pour y parvenir.

Nous invitons toute la population à se rassembler autour du projet collectif que nous avons présenté.  
CONTINUONS ENSEMBLE.

Merci à toutes et à tous »

**Fin de la séance à 21h30.**

**Moment partagé et d'échange, ensuite, entre les personnes qui assistaient à ce Conseil et les élus autour d'un verre et de pâtisserie.**